Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n°8

Designazione d'un raprisentante supplementariu di a cità inde u cunsigliu portuariu di u Vechju Portu

Désignation d'un représentant supplémentaire de la ville au sein du conseil portuaire du Vieux-Port

Par délibération 2026/AVR/01/19 du 23 avril 2026, le conseil municipal a désigné les membres de la ville de Bastia au sein du conseil portuaire pour les activités pêche et plaisance du port de Bastia, dont un représentant désigné en son sein par le conseil municipal, **deux** représentants du concessionnaire et de son personnel.

Pour rappel, les représentants désignés :

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du conseil municipal sont **Monsieur Vignoli Philippe (titulaire) et Monsieur Grassi Didier (suppléant).**

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du concessionnaire sont **Madame Carrier Anne-Marie (titulaire) et Monsieur Tieri Paul (suppléant).**

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentants du personnel du concessionnaire sont **Monsieur Jérôme Terrier, titulaire (es qualité de directeur général des services)** et **Monsieur Michel Borchia (es qualité de responsable du vieux port de Bastia), suppléant.**

Toutefois, conformément à l'arrêté n°04.36 du Conseil exécutif de Corse en date du 12 mai 2004 il y a lieu de modifier la délibération susvisée en proposant un membre supplémentaire et son suppléant en qualité de représentants du concessionnaire, les instances devant se réunir à bref délai.

Il est précisé que le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

<u>En conséquence, il est proposé :</u>

- De ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres du conseil municipal destinés à siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port.
- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du concessionnaire.
- De modifier la délibération 2026/AVR/01/19 du 23 avril 2026 afin de la compléter.